

BULLETIN D'ADHESION ANNEE CIVILE 2016


15 rue de Bruxelles - 75009 Paris
 ☎ 01 45 26 33 79 ☎ 01 42 80 07 03
 courriel : secretariat@anas.fr
 site internet : www.anas.fr

COORDONNEES PERSONNELLES		COORDONNEES PROFESSIONNELLES	
Si renouvellement N° Adhérent :		Intitulé organisme employeur :	
Nom :	Mme M	Adresse du lieu de travail :	
Prénom :		☎ Professionnel :	
Né(e) le :		Courriel :	
Adresse personnelle :		Secteur d'activité :	PUBLIC PRIVE ASSOCIATIF
☎ Personnel		Domaine :	Polyvalence Enfance Handicap Insertion Santé Travail Autre :
Courriel :		Fonction :	AS Conseiller technique Formateur Autre :
J'autorise ou je n'autorise pas Que mes coordonnées soient transmises aux adhérents de ma région ou à ceux qui interviennent dans les instances et groupes de travail de l'ANAS. (entourez la réponse de votre choix)		Retraité(e) depuis :	
		Date d'obtention du DEASS :	
		Vos diplômes et qualifications acquises après le DEASS :	

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.
 Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à ANAS 15 rue de Bruxelles 75009 PARIS.

Tournez svp →

ADHESION ANAS ANNEE CIVILE 2016 L'adhésion ne comprend pas l'abonnement à la Revue Française de Service Social.		Votre adhésion est valable pour l'année civile, quelle que soit la date de souscription
Etudiant(e) en Formation initiale	16 €	joindre un justificatif
Professionnel (le)	60 €	
Adhésion de soutien	76 €	

ABONNEMENT A LA REVUE FRANÇAISE DE SERVICE SOCIAL		4 numéros à l'année (260 à 263) Tarif préférentiel pour les adhérents
Etudiant adhérent	12 €	 En cas de déménagement, pensez à nous signaler votre nouvelle adresse. Toute nouvelle expédition sera facturée 2,5 € par numéro.
Professionnel adhérent	33 €	

ASSURANCE PROFESSIONNELLE		Couvre vos risques professionnels Valable pour l' année civile , le montant peut être prélevé comme l'adhésion.
Cotisation assurance pour les adhérents	18 €	Effet rétroactif au 1 ^{er} janvier quand paiement et réception avant le 15 février Après le 15 février effet à la date de réception

TOTAL	
--------------	--

REGLEMENT	
CHEQUE N°	merci de faire un seul chèque du total à l'ordre de « A.N.A.S »
PRELEVEMENT	Merci de joindre un R.I.B
<p>Vous réglerez alors en 4 fois au 5 mars, 5 juin, 5 septembre et 5 décembre (voir le formulaire d'autorisation de prélèvement automatique ci-joint). Le prélèvement sera renouvelé automatiquement l'année suivante sauf démarche contraire de votre part.</p>	

Pour toute autre question ou demande merci de vous adresser soit :

- Au siège de l'ANAS 15 rue de Bruxelles 75009 PARIS ☎ : 01 45 26 33 79 📠 01 42 80 07 03 courriel : secretariat@anas.fr
- ou à votre section ANAS Départementale ou Régionale